



VILLE de SAVERNE

Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20190522-20190523-1-AR
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019

Arrêté organisant l'enquête publique relative au règlement local de publicité

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 581-14-1, L. 123-1 et suivants, et R. 123-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-19 et R. 153-8,

Vu la délibération n° 2018-19 du conseil municipal en date du 19 février 2018 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public,

Vu la délibération n° 2018-118 du conseil municipal en date du 5 novembre 2018 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de règlement local de publicité,

Vu la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex en date du 25 avril 2019, désignant Monsieur David ECKSTEIN, Architecte DPLG, demeurant 3 Rue de la liberté 67990 OSTHOFFEN, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet de règlement local de publicité de SAVERNE,

Vu le dossier d'enquête publique,

Arrête

Article 1^{er} : **Objet et dates de l'enquête publique**

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au **projet de règlement local de publicité de SAVERNE**.

Le projet de règlement local de publicité délimite une seule zone de publicité couvrant l'agglomération principale de SAVERNE où les possibilités d'installation de publicité, enseignes et préenseignes sont restreintes en nombre et en surface unitaire par rapport à la réglementation nationale. Aux abords des Monuments Historiques, des possibilités d'affichage sont admises de façon limitée sur mobilier urbain, sur chevalets, bâches d'échafaudage et palissades de chantier et les enseignes soumises à des restrictions spécifiques.

Cette enquête publique se déroulera à partir du **Mercredi 12 juin 2019 à 9 h 00, jusqu'au Mercredi 10 juillet 2019 à 17 h 00 inclus**, soit un total de 28 jours.

Article 2 : **Décision susceptible d'être prise à l'issue de l'enquête publique**

Au terme de cette enquête, le règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de SAVERNE.

Article 3 : Commissaire enquêteur

Monsieur David ECKSTEIN, Architecte DPLG, demeurant 3 Rue de la liberté 67990 OSTHOFFEN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 : Dossier d'enquête publique

I.- Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1^{er} ci-dessus, le public pourra consulter gratuitement un exemplaire sur support papier du dossier d'enquête à la mairie de SAVERNE, dans les locaux du service Urbanisme (2^{ème} étage de la Mairie), 78 Grand'Rue à SAVERNE, siège de la présente enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces services au public, soit du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

II.- Une version numérique du dossier d'enquête sera également consultable :

- sur un poste informatique dans les locaux du service Urbanisme (2^{ème} étage de la Mairie), 78 Grand'Rue à SAVERNE, aux jours et heures susmentionnés.
- sur le site internet : <https://www.saverne.fr>, pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5 : Expression des observations et propositions

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public dans les locaux du service Urbanisme (2^{ème} étage de la Mairie), 78 Grand'Rue à SAVERNE, pour lui permettre de consigner ses observations et propositions.

Celles-ci pourront également être consignées par courrier électronique adressé à :

urbanisme@mairie-saverne.fr

Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale en Mairie de SAVERNE, 78 Grand'Rue, 67703 SAVERNE, avec la mention « *Enquête publique - Règlement local de publicité* ».

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures mentionnés à l'article 6 ci-après.

Information relative à la protection des données personnelles : Toutes les observations et propositions présentées seront traitées par le commissaire enquêteur et la commune de SAVERNE. Sauf mention expresse contraire, le nom de leur auteur pourra figurer dans le rapport ou les conclusions de la commissaire enquêtrice qui seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article 7 ci-après.

Article 6 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les locaux de la Mairie – Salle des Mariages (Rez-de-chaussée), 78 Grand'Rue à SAVERNE :

- le Mercredi 12 juin 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le Jeudi 27 juin 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- le Mercredi 10 juillet 2019, de 14 h 00 à 17 h 00,

Article 7 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées rendus dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête par le commissaire enquêteur seront rendu publics par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de SAVERNE (www.saverne.fr) ainsi que dans les locaux du service Urbanisme (2^{ème} étage de la Mairie), 78 Grand'Rue à SAVERNE durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public à la préfecture du BAS-RHIN.

Article 8 : Personne responsable du projet et demandes d'informations

Le projet de règlement local de publicité de SAVERNE relève de la compétence du conseil municipal de SAVERNE, présidé par M. Stéphane LEYENBERGER, à qui des informations complémentaires relatives au projet de modification et à la présente enquête publique peuvent être demandées par voie postale à l'adresse suivante : M. le Maire de SAVERNE, 78 Grand'Rue, 67703 SAVERNE.

Ces informations peuvent aussi être obtenues auprès de Mme LAHAYE, service Urbanisme par téléphone au 03.88.71.52.89 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@mairie-saverne.fr

À SAVERNE, le 22 mai 2019.

Le Maire,

Stéphane LEYENBERGER

Eliane KREMER
Adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20190522-20190523-1-AR
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019